

**Garantie de l'état de fonctionnement
des asservissements incendie**

Test intégral – Déclaration de conformité

La présente déclaration se base sur les articles 18, 57, 69 et 74 de la norme de l'Association des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie (AEAI), les articles 3.6.2, 2.4.3 des directives 19-11, respectivement 20-11 de l'AEAI.

Objet :

Adresse :

N° Dossier ECA:

CAMAC N°:

La matrice des asservissements incendie relative à l'objet mentionné ci-avant doit être jointe à la présente déclaration.

Par la présente, le maître d'ouvrage et son mandataire principal attestent le bon fonctionnement de l'intégralité des asservissements incendie, et s'engagent à communiquer à l'exploitant les exigences relatives à leur contrôle et leur entretien :

Maître d'ouvrage :

Mandataire :

Date :

Date :

Signature :

Signature :

Ce formulaire rempli et signé doit être envoyé à la municipalité concernée et à l'Etablissement Cantonal d'Assurance, Division Prévention, Av. du Grey 111, 1002 Lausanne